

Bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) - année 2020/2021

Afin de venir en aide aux familles en cette période de crise sanitaire, l'Allocation de Rentrée Scolaire ([ARS](#)) est augmentée de 100€ pour la rentrée scolaire.

Elle varie selon l'âge de votre enfant :

- 6-10 ans : 469,95€
- 11-14 ans : 490,35€
- 15-18 ans : 503,88€

L'ARS peut être complétée par d'autres aides comme la prime à l'internat ou l'aide à la cantine.

Tous les détails se trouvent ici : <https://www.papernest.com/etat-des-lieux/actualites/allocation-rentree-scolaire/>.